VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE—VENTE EN PARTAGE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—No 98 125.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE CHOIX AMELIOREES ET NON AMELIOREES DANS LES DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS COMPRENANT DEUX RESIDENCES SIMPLES EN BRIQUES A DEUX ETAGES, Nos 330-340 RUE NORD REMPART. A Alger.

BUVETTE ET RESIDENCE COIN DE LA RUE PATTERSON ET DE L'AVENUE WHITNEY. COTTAGES DOUBLES ET SIMPLES Nos 1421-1423-1429-1431 et 1433 rue Patterson.

Nos 301 et 321 Avenue Whitney. QUATRE SPLENDIDES TERRAINS FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY.

—AUSSI—

ETENDUE DE TERRE DE VALEUR FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY ET NEWTON VIADUCT

A L'ENCAN, JEUDI 16 NOVEMBRE A MIDI.

EN vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte à la Nouvelle-Orléans le 9 octobre 1911 et signé en Cour ouverte à la Nouvelle-Orléans le 13 octobre 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partage de Albert N. Robelot Jr vs Mortimer J. Robelot et al, dossier No 98 125, à moi adressé, je vendrai à l'enchère publique JEUDI, le 16 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Bourgogne, Conti et Bienville, désigné par le numéro deux sur un plan dressé par L. J. Pilié, voyer, le 19 décembre 1835 déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, et lequel lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-six pieds un pouce de face à la rue Rempart, sur cent huit pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro un, et cent huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro trois, et vingt-six pieds deux pouces et six lignes de largeur dans le fond et le divisant d'une allée ou passage mesurant dix pieds trois pouces et quatre lignes de largeur.

Les améliorations consistent d'une résidence simple en briques à deux étages, connue comme No 340 rue N. Rempart contenant huit chambres.

2. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent, de quelque façon en dépendant situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro cinq sur un plan de L. J. Pilié, daté du 19me jour de décembre 1835, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, ayant en mesure anglaise vingt-six pieds et six lignes de face à la rue Rempart, cent huit pieds dix pouces sur la ligne du lot No quatre, cent huit pieds sept pouces sur la ligne du lot numéro six, et vingt-six pieds six lignes sur la ligne du fond, le divisant de l'allée au passage mesurant dix pieds trois pouces et quatre lignes de largeur et une cour en commun aux lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, faisant face à la rue Rempart et aussi en commun aux lots un, deux et trois, faisant face à la rue Conti. Ledit lot numéro cinq ayant un usage du dit passage et cour.

Les améliorations consistent d'une résidence simple en briques à deux étages connue comme No 330 rue N. Rempart, contenant 8 chambres.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville dans cette partie appelée Alger, dans l'ilet No 58, lequel est borné par la rue Patterson et l'avenue Whitney, l'avenue Pélican et la rue Lebeuf, désigné par le numéro neuf sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par L. Doney, ingénieur civil et voyer, daté du 30 novembre 1909 ou "Blue Print" duquel est annexé à un inventaire pris par Félix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911, ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Patterson, et trente et un pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Lebeuf, et d'une profondeur de cent trente sept pieds, huit pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les numéros municipaux 1421 1423 rue Patterson.

4. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété juste maintenant décrite et contigu à la même sur le côté vers l'avenue Whitney, désigné par le numéro 8 sur le devis ci-dessus mentionné, la dite portion de terre mesurant soixante six pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Patterson et soixante-cinq pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente sept pieds huit pouces et trois lignes sur le côté vers la rue LeBeuf, et cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos municipaux 1429-1431 rue Patterson.

5. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus et tous les droits, voies, privilèges et dépendances et avantages y appartenant, situé dans le même District et ilet que la propriété maintenant décrite, désigné par le numéro sept sur le devis ci-dessus mentionné, ledit lot de terre mesurant trente et un pieds huit pouces, et trois lignes de face à la rue Patterson sur cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue LeBeuf et d'une profondeur de cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté vers l'avenue Whitney avec une largeur dans le fond de trente et un pieds.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 1433 rue Patterson.

6. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par le No un sur le devis ci-dessus mentionné, le dit lot formant l'encoignure de la rue Patterson et de l'avenue Whitney, et mesurant en mesure américaine, trente quatre pieds, dix pouces et [illegible] lignes de face à la rue Patterson et trente quatre pieds sept pouces en [illegible] dans le fond sur une profondeur de [illegible] sept pieds, cinq pouces [illegible] côté vers la rue LeBeuf [illegible] façade à l'avenue Whitney de [illegible].

Les améliorations consistent d'une buvette et résidence [illegible] de la rue Patterson [illegible].

7. Quatre certains lots de terre, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six sur un plan privé annexé à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, en cette ville le 9 août 1901, une copie duquel devis est annexée à un inventaire pris par Félix J. Puig, notaire le 19 juillet 1911, et lesquels dits lots mesurent, chacun, d'après ledit devis, trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

8. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 59, borné par les avenues Whitney et Pelican et les rues Alix et LeBeuf formant le coin des avenues Whitney et Pelican [illegible] de terre mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney et la même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Pelican, avec la même profondeur sur l'autre ligne de côté, d'après un devis de L. Doney voyer une copie duquel est annexé à un inventaire pris par Félix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

9. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus maintenant décrite, commençant à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure des avenues Pelican et Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney, trente pieds en largeur dans le fond sur une profondeur d'environ soixante-trois pieds entre lignes parallèles.

10. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, dans cette partie nommée "Algiers", ladite étendue de terre mesurant mille quatre cent quatrevingt deux pieds et une ligne de face à l'avenue Whitney et la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Evelina de cent soixante huit pieds et deux lignes, et de l'autre côté il y a une profondeur et façade sur le Newton Viaduct de cent soixante quatorze pieds et sept lignes d'après un devis annexé à un inventaire pris par Félix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

11. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le même District que la propriété ci-dessus décrite et contigu à la même propriété et mesurant un mille deux cent cinquante trois pieds six pouces et une ligne de face à l'avenue Whitney, sur une profondeur et façade de cent soixante quatorze pieds quatre pouces sur le Newton Viaduct et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes avec une largeur dans le fond de mille deux cent quarante neuf pieds dix pouces et deux lignes d'après un devis annexé à un inventaire pris par Félix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus de leurs enchères, et les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, à leurs frais. Les acquéreurs devant déposer 10 0|0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
Chambre 207 Bâtisse Hennen.

Gustave Llambias, avocat pour le demandeur.
Chas J. Théard avocat pour le défendeur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Améliorée de Valeur

ENCOIGNURE DES RUES ORLEANS ET BOURGOGNE,

Entourée de Lignes de Chars, près des Eglises, Marchés, Ecoles et autres Convenances, à 5 Minutes de Marche de la rue du Canal.

Loué $40.00 par mois.

SUCCESSION DE CHARLES EUGENE MONTARDIER.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 98,346.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, MARDI le 5 décembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre a été daté et signé le 27 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 88 borné par les rues Orléans, Bourgogne, Dauphine et St Pierre, formant l'encoignure des rues Orléans et Bourgogne, et mesurant en mesure française 45 pieds de face à la rue Orléans sur 72 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'une bâtisse en briques à un étage ayant 7 chambres et mansarde ayant 2 chambres, et bâtisse en briques dans le fond à deux étages contenant 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres au dessus connue par les numéros municipaux 934 et 940 rue Orléans.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Gustave A. Llambias, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

29 oct—29—nov 5 12 19 26—déc 3 5

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PIERRE A. ST-CYR, Jr.
No 97,443, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District, Division D.

COTTAGE SIMPLE. Jeudi, 30 Novembre 1911.

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, daté du 18 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1033, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Liberté), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Génie) lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Miro (autrefois Libéral), sur une profondeur de cent vingt (120) pieds quatre (4) pouces entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Pierre A. St Cyr, Jr. par acte pardevant George W. Dening, notaire, le 8 novembre 1902, enregistré dans le livre des transferts 188, folio 740.

Les améliorations consistent en un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant 3 chambres plâtrées, toiture en bardeaux, retiré de la banquette, sur le devant barrière en pieux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911, aussi pour l'acte de vente pardevant Rolo A. Tschenor, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

ARTHUR P. DICKS, Encanteur.
Bureau, 437 rue Carondelet.
29 oct—29—nov 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE, 2525 RUE BIENVILLE,

ENTRE ROCHEBLAVE ET DORGENOIS.

Mme Magdelina Dietrich vs Mme Margaret Gry et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, No 95253.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 12 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 26 octobre 1911 et signé le 6 novembre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains terrains, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros six et sept dans le carré No 329 borné par les rues Bienville, Rocheblave, Dorgenois et Conti, commençant à cent cinquante deux pieds du coin des rues Bienville et Rocheblave, et mesurant ensemble cinquante-quatre pieds (54) quatre (4) pouces de façade rue Bienville sur cent cinquante (150) pieds cinq (5) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout conformément à un certificat d'arpentage fait par Hy L. Zander, ingénieur et voyer, daté du 23 décembre 1904, annexé à un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 27 mars 1905. Lesdits terrains sont numérotés six et sept et sont composés de parties des premiers terrains six et sept comme il appert sur ledit plan.

Un certain morceau ou parcelle de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient ou qui s'y trouve et fait partie de la propriété, situé dans le même district et carré comme la propriété ci-dessus décrite, étant les arrières portions des premiers terrains vingt et vingt-et-un dans ledit carré aboutissant aux terrains six et sept ci-dessus décrits et s'étendant à la ligne inférieure desdits terrains six et sept et s'étendant à la ligne de division des terrains premier, sept et huit. Ladite portion de terre mesurant, à partir d'un point sur la ligne actuelle du terrain numéro six le plus proche de la rue Rocheblave et s'étendant vers la rue Dorgenois, cinquante-sept (57) pieds dix (10) pouces et trois lignes (3) jusqu'à un point sur la ligne divisant les premiers terrains sept et huit par une profondeur de trente-cinq (35) pieds cinq (5) pouces entre lignes parallèles, ladite portion de terre étant aussi indiquée sur ledit plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 2525 rue Bienville, dans un enclos en fer contenant six chambres très bien tapissées s'ouvrant sur un vaste corridor avec gaz et installation à gaz ayant trois chambres, deux closets, chambre à bain et offices ouvrant sur le corridor et une galerie. La maison est construite de façon à donner accès à chacune des chambres du corridor sans gêner, cours de façade et de côté, aussi des allées pavées, trois citernes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1911 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. D. Danziger avocat pour la demanderesse.
F. B. Thomas et W. H. Pascoe, avocats pour la défenderesse.
10 nov—10 12 19 26—déc 3 10 12

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, —No 94.526—Division A.

ROBERT DORSEY JR. ET ALS. VS ROBERT DORSEY SR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Robert Dorsey Jr et als vs Robert Dorsey Sr. Dossier No 94.526, ledit ordre daté et signé du 13 octobre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 16 novembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite.

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville autrefois Carrollton, dans l'ilet No 285 bornés par les rues Burdette, Prado (autrefois Cypress), Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), lesquels dits lots sont contigus et mesurent trente pieds (30') de face chacun à la rue Burdette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120'), les dits lots étant numérotés de deux à cinq.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un an avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et les frais de tous certificats, aussi de payer pour les actes de vente pardevant Wm F. Brewer, notaire. Dépôts (ne portant pas d'intérêt) de 20 0|0 du prix d'achat devant être faits au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, REAL ESTATE
Encanteur. 910 rue Gravier, German American Savings Bank & Trust Co. Curateur.

Ivy G. Kittredge, avocat pour le Curateur.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carsten Warnken et als vs les Mineurs George et Maximillian Warken.

No 98.444—Cour Civile de District—Division C.

Cottage Double

613-615 rue Belleville. (5me District.

Carré de terre dans la ville de St Tammany, paroisse St-Tammany.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 12 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 31 octobre 1911, et le jugement signé en Cour ouverte le 7 novembre 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir--

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet borné par les rues Chestnut (maintenant Belleville), Market (maintenant avenue Opelousas), Evelina et Vallette et désigné comme lot No quatre sur un plan de dit ilet, dressé par C. Uncas Lewis, voyer, le 27 février 1886, annexé pour références à un acte passé pardevant A. Hero Jr, notaire en cette ville, le 6 mai 1886, lequel dit lot mesurant trente deux pieds et six pouces de face à la rue Chestnut (maintenant Belleville) sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, la maison contient 4 chambres par côté.

2. Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la paroisse de St-Tammany et désigné comme ilet No 75 de la ville de St Tammany, et subdivisé en lots Nos un à vingt-quatre inclusivement dudit ilet.

Conditions—Comptant; l'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

N. E. Humphrey, avocat.
8 nov—8 12 19 26—déc 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Ernst et son épouse Margaret Boos.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98.629—Division E.—Attendu que Charles Ernst a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus Charles Ernst et son épouse Margaret Boos, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Feitel & Feitel, avocats.
8 nov—8 12 17

E. A. ANDRIEU.

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans Lo.

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Cottage Double de Valeur, 4860-4862 rue Laurel.

Céleste Remy et al vs le Mineur Morris Martinez.

No 97 835—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 5 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 octobre 1911 et signé le 31 octobre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, anciennement Faubourg Bouligny, Paroisse de Jefferson, étant une partie du lot désigné par le lot No 2 sur un plan dressé par C. F. Zimple, député voyer, le 18 mars 1834, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Ladite portion de terre formant partie du lot No 2, l'ilet No 7 devant être pris sur le côté du lot No 3, mesurant en mesure américaine trente (30) pieds de face à la rue Laurel sur cent (100) pieds de profondeur, borné par le No 3 et d'un autre côté par l'autre portion du lot No 2 dans l'ilet Annonciation, Lyon, Upperline et Laurel.

Les améliorations comprennent le cottage double désigné par les Nos 4860-4862 rue Laurel contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette, allée, grande cour, maintenant occupé comme résidence simple, sera vendu pour régler l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur payant les taxes de ville et d'Etat pour les années 1910 et 1911, et tous certificats nécessaires dans l'affaire, 10 0|0 de dépôt au moment de la vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Peters, notaire.

E. W. Rischow, avocat.
5 nov—5 12 19 26—déc 3 5

AVIS AUX CREANCIERS.

Liquidation de la Wesley Chapel Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94.078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Hardy R. Knox, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, A. Giffen Levy, avocats.
3 nov—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Woodson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 97.243—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.
4 nov—4 8 13

Succession de Mme Thérèse A. Parett, Veuve de Peter Bruno.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97.900—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Anthony Lombardo, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral, avocat.
4 nov—4 8 13

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Une jolie résidence simple en bois A DEUX ETAGES Avec Mansarde

No 826 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 98 431

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 40 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit ilet par Jacob Rothaas, voyer le 16 décembre 1835, aussi sur un devis de F. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard le 26 octobre 1835, acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17me jour de mars 1908. Enregistrée au Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage où les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupation ou placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1911.

Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mlle Margaret Quinn.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 97.356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme lot No 18 de l'ilet No 578, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 10 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Cuvellier, notaire, le 26 mars 1871; ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur et façade à la rue Dorgenois.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses cohéritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 342 rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict, avocats.
5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

EPICERIES ET MEUBLES DE MAISON.

Succession de Mlle Margaret Quinn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 97.356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 16 novembre 1911, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, dans le local, encoignure des rues Banks et Dorgenois.

Un lot d'épiceries et de meubles de maison, etc., d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

McCloskey & Benedict, avocats.
5 nov—5 12 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 6 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Cousley, No 97,895, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot ou portion de terre situé s'étendant, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, White, Thalie et Franklin, connu et désigné par la lettre A sur un devis de Geo. H. Grandjean, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Christopher McCarthy, passé pardevant moi, le notaire soussigné, dans et pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente-sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.
4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

Succession de Hortense Monoré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88 402—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph A. Gaspion Sr exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—David Sessler, avocat.
11 nov—11 16 21

VENTES A L'ENCAN.

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.
Héritiers de Tous Ages.

Propriété Excellemment Située. Consistant de Maisons Doubles à deux Etages, Nos 1917-19 RUE EUTERPE

Une Bâtisse Commerciale à deux Etages

No 4803 RUE BARONNE
Encoignure de la Rue Bordeaux Occupée Comme une Epicerie.

COTTAGE DOUBLE Nos 1809-11 RUE MARENGO.

COTTAGE DOUBLE RUE POLYMNIA Nos 1728-30.

A Encan MARDI le 28 novembre à midi, à la Bourse d'Encan No 311 rue Baronne.

Peter J. Killeen et als vs George Killeen—No 98 057 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division B—Par N. J. CLESI, Encanteur, bureau No 821 rue Gravier—En vertu et conformément à un ordre rendu le 19 septembre 1911, signé le 16 octobre 1911 par l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot, morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dryades, Euterpe, Terpsichore, et Hercules, maintenant Sud Rampart. Ledit ilet est connu par le No Deux (2) sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté du 12 [illegible] 1840 et ledit lot, morceau ou portion de terre, est formé des parties ou portions des lots Nos 1, 2, 15, 16 dudit ilet et mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 63 pieds 9 pouces et 3 lignes.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Warren Stewart, par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire, le 2 janvier 1903, enregistré dans le livre des transferts 189, folio 68.

Les améliorations consistent d'une bâtisse double à 2 étages, 6 chambres de chaque côté, connue par les Nos municipaux 1917-19 rue Euterpe.

2. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (autrefois Bacchus), Bordeaux, Dryades et Upperline, désigné comme lot No 7 sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire, daté du 10 mai 1894, lequel dit lot forme le coin des rues Baronne (autrefois Bacchus) et Bordeaux, et mesurant 30 pieds de face à ladite rue Baronne par 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Bordeaux entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui était acquise par Peter Killeen, par achat de la succession de Louis Wyman et épouse le 10 mai 1894, l'acte pardevant John J. Ward notaire, en le livre des transferts 153, folio 402.

Les améliorations consistent d'un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté, connue par les Nos municipaux 1728-30 rue Polymnia.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (maintenant Baronne), Marengo et Constantinople, et désigné par le No 3 sur un plan dressé par Stuart & Hoffman, architectes, daté du 14 juillet 1887, un devis duquel est annexé à un acte en l'étude de Jules F. Meunier, notaire, le 9 septembre 1887, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Peter Killeen par achat de la succession de Charles Voltz, acte passé pardevant Frederick Adolph, notaire, le 25 novembre 1889, enregistré dans le Livre des Transferts 134, folio 137.

Les améliorations comprennent un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté, connues par les numéros municipaux 1809-11 rue Marengo.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Polymnia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 5 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer le 5me jour de juillet 1849, et mesurant d'après celui 27 pieds 4 pouces de façade au Chemin Félicité [illegible] pieds de face à la rue Polymnia, sur une profondeur de 23 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 4, sur le dit plan et 102 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 6.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Adam Wynder, par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20 octobre 1891, enregistré dans le livre des transferts 140, folio 330.

Les améliorations consistent d'une bâtisse commerciale, magasin ayant 4 chambres et connue par le No municipal 4803 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance du prix devant être payée en deux paiements égaux dus en un et deux ans, représentés par les billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par une hypothèque et lien de vendeur, avec les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer les frais des certificats et assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année courante. L'acte de vente devant être passé pardevant A. M. Buchmann, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les dettes existant sur ladite propriété devant être payées des produits de la vente. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Mark M. Boatner, avocat pour le demandeur.
5 nov—5 12 19 26 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Succession de Ernest Théodore Fleurichamp, Marie Talon Fleurichamp, Son Epouse, et de Caroline Camille Fleurichamp, Epouse de Harry L. Miller.

No 98.090—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI 28 NOVEMBRE 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1911, et signé le 26 octobre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme Nos 839—841 rue Mazant, comprenant un cottage double, 4 chambres, etc., de chaque côté, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 240 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Mazant et France, désigné par le No 1 de l'ilet 12, sur un plan du Faubourg Washington, déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, annexé à un acte daté du 12 juin 1833, ledit lot formant le coin des rues Mazant et Bourgogne et mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 835 et 837 rue Mazant, comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, contigu et dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite ci-dessus, désigné comme lot No 2 et la lettre H sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 16 novembre 1880, et ledit lot (2-H) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 3 et la lettre G sur le devis ci-dessus mentionné, attaché à un acte pardevant A. J. Lewis, notaire, et ledit lot (3 G) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un an après date avec 8 pour cent d'intérêt par an, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer pour les taxes d'Etat et de ville de 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

Daniel Wendling, avocat pour les demandeurs.
28 oct—28 29—nov 5 12 19 26 28

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES,
Ensemble avec les Bâtisses en bois à deux étages Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.
Entre les rues Calliope et Gaiennie
Connues sous le nom de Hinderer Iron Works.
Aussi
La maison de résidence en briques à deux étages No 1127 rue Gaiennie
Entre les rues Camp et Magazine

Succession de C. A. Frederick Hinderer, No 98 061—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI 12 DECEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works, le stock en main à date de la vente [illegible] le mouvement des comptes, contrats et des [illegible] à recevoir en même avec les Propriétés [illegible] qui est décrit ainsi.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie, désigné par le No 4 sur un plan de [illegible] voyer, daté du 19 [illegible] 186[illegible] en l'étude de Felix Grima, ancien notaire [illegible] plan est annexé à un acte de vente de la propriété à [illegible] succession de John L. R[illegible] Grima notaire le 24 décembre 18[illegible] terrain mesure au plan américain conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles, aussi

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur les dits plan et copie du terrain mesurant en mesure américaine, conformément aux dits plan et copie 25 pieds 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de large, s'ouvrant rue Calliope. Les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connus comme les Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désigné par le No 1127 de la rue Gaiennie, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennie (anciennement Bartholomew ou Clio) et Calliope (anciennement Duplantier), rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bory, ancien notaire, le 18 juillet 1867, et mesurant 42 pieds, 7 pouces de façade rue C[illegible] sur 153 pieds 11 pouces [illegible] de profondeur entre lignes parallèles. [illegible] sujet à un bail qui expire le 30 septembre 1912.

Conditions—1|3 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas vendue pour du comptant, la partie à crédit du prix d'achat devra être représentée par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt, les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à l'assurance, aux honoraires d'avocat, etc. dans l'acte de vente en Louisiane, les taxes de l'année 1911 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schneidau, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler avocat.
11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Deuxième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE

Encoignure des rues Ste-Anne et Lopez,

Et le joli Emplacement de Commerce et Résidence avec deux lots de terre,

No 3132 rue Ste-Anne.

In Re Tuteur de Althea Schulte.

No 97,749—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(1er étage)—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 novembre 1911, dans l'affaire et pour le compte du tuteur de Althea Schulte, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet No 430, borné par les rues Ste Anne, Rendon, Lopez et Orléans, désigné par le No 10, sur un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 janvier 1893, annexé à un acte de partage passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 1er février 1898 et d'après ledit plan et aussi à un plan annexé à un acte passé pardevant S. Flower, ancien notaire, le 5 août 1907.

Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No 9 et sur une profondeur et façade à la rue Lopez de 91 pieds 1 pouce et 3 lignes.

Les améliorations sont désignées par les Nos 3100-02 rue Ste-Anne, comprenant le joli cottage double confortablement distribué coin des rues Ste-Anne et Lopez, ayant citerne et hangar dans le fond.

L'encoignure est convenable pour épicerie ou autre commerce au détail.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus. Lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 30 pieds, 9 pouces, 6 lignes de face à la rue Ste-Anne. Le lot No 3 ayant 91 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 2 et une profondeur de 91 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 4 et lot No 4, une profondeur de 91 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 3 et une profondeur de 91 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 5, le tout d'après un devis d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 19 janvier 1898.

Les améliorations sont désignées par le No 3132 rue Ste-Anne, comprenant un cottage simple contenant quatre chambres, hangar subdivisé en salle à manger, cuisine et hangar dans le fond, citerne, etc., convenable pour emplacement de commerce et résidence, splendide location pour commerce de merceries, papeterie ou modiste.

Conditions de la vente:—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Sidney Francis Gautier, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

E. J. Meral, avocat.
5 nov—5 12 19 26—déc 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Paul A. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 3[illegible]—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Paul A. Meyer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Arthur Charbonnet, avocat.
3 nov—3 7 12

Succession de Simon Janchaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 98.598—Division C—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Janchaux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs, avocat.
4 nov—4 8 13